

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 148



N° 148 - Mars 2010 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Pédagogie des catastrophes ?	1
AU FIL DES MOIS	Ce que nous retiendrons	2
JURIDIQUE	Pollution maritime : quels moyens juridiques ?	6
CLIMAT	L'heure du choix	8
ZOOM SUR...	Plan régional santé environnement	9
	Pharmacologie et aliments	12
PROTECTION - DÉCOUVERTE	Livre bleu du Grenelle de la mer	14
LA QUESTION FAIT DÉBAT	Quelle attitude adopter face aux ouvertures de carrières ? . .	16
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin : un citoyen testeur honoré	18
DOCUMENTATION	"Bidoche" de Fabrice Nicolino	19
COLONNE DES INTERNAUTES	Les matières plastiques, une malédiction	20

Prix du numéro : 5 €

Mars 2010

En couverture (d'en haut à gauche, dans le sens des aiguilles d'une montre) :

Etal de légumes (SEPANSO), Elevage industriel de porcs (PMAF), Fontaine condamnée (E. Arnould), Elevage concentrationnaire de poules pondeuses (PMAF), Fûts de déchets nucléaires (via Taipei Times), Dépôt sauvage de déchets toxiques (ADEME), Antenne relais de téléphonie mobile (C. Gouanelle), Embouteillage routier (ADEME).

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Pédagogie des catastrophes ?

Cette année, la tempête qui a effleuré l'Aquitaine a gravement sinistré les régions au nord de la nôtre... Vous avez peut-être comme moi de la famille ou des amis là-bas. Vous avez éprouvé beaucoup de sympathie pour toutes ces victimes et leurs proches. Rétrospectivement vous avez eu peur ⁽¹⁾.

Avez-vous remarqué que victimes et journalistes évoquaient régulièrement 1999, mais que presque personne ne parla de Klaus qui dévasta notre région en 2009 ? Avez-vous remarqué que préfets et élus s'accusaient mutuellement ? On aurait aimé entendre : "Mais à quoi sert le contrôle de légalité dans votre département, Monsieur le Préfet ? L'Etat ne pouvait-il saisir le tribunal administratif pour faire annuler des permis de construire ?"

Après les débats stériles que nous avons entendus et qui ne trompent que les gogos, pouvons-nous espérer que l'Etat et les élus tirent enfin les leçons de cette tempête ? Ou bien devons-nous encore entendre : "Pour libérer l'offre, il faut déréglementer, élever les coefficients d'occupation des sols... rendre constructibles les zones inondables pour des bâtiments adaptés à l'environnement" ⁽²⁾ ? Après les ruptures des digues, aurons-nous enfin droit à une véritable politique de rupture pour l'aménagement du territoire ? A une politique qui prenne en compte les principes de précaution et de prévention qui sont inscrits dans notre Constitution ?

Denis de Rougemont (1906-1985) conclut après diverses observations que les hommes ne savaient prendre les bonnes décisions qu'après des catastrophes. D'où notre référence à sa théorie des catastrophes.

Je n'ai entendu personne dire qu'on ne pouvait pas prévoir cette catastrophe. Sinon je me serais empressé de rappeler qu'à maintes reprises, au cours des trente dernières années, des responsables de la SEPANSO avaient attiré l'attention des élus et des services de l'Etat sur les risques naturels. Combien de fois avons-nous dit : "Le jour où la tempête soufflera alors qu'une forte marée produira ses hautes eaux, beaucoup de gens comprendront que la zone littorale est dangereuse" ? Ceci a encore été dit le 29 juin 2009 à Moliets (conférence régionale "Le littoral aquitain : un modèle de développement durable" - sans point d'interrogation !) et en décembre 2009, lors des échanges avec le bureau d'études en charge du questionnement des parties prenantes dans le cadre du projet VULSACO "Le littoral face aux changements climatiques". Le message d'alerte a suscité beaucoup d'intérêt puisqu'il a fallu compléter la première série de réponses apportées au questionnaire.

Naturellement, nous sommes sincèrement navrés pour les victimes et fâchés parce qu'elles auraient pu être moins nombreuses si les élus et les responsables de l'Etat avaient écouté les responsables associatifs. C'est ce que nous avons rappelé à nos interlocuteurs.

Apparemment, les décideurs semblent sensibilisés par la situation. On s'attend à des changements importants des scénarii identifiés... L'atelier de simulation du projet VULSACO a eu lieu le 30 mars à Pessac. Nous verrons alors si la pédagogie des catastrophes enseigne la sagesse, ou bien si nous devons douter comme Henriette Charbonneau de leur efficacité pédagogique.

Georges CINGAL,
Secrétaire Général

⁽¹⁾ Ainsi les digues du Rhin inquiètent J. Wencker, Alsace Nature

⁽²⁾ N. Sarkozy, le 20 avril 2009, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : discours sur le Grand Paris

NATURA 2000

Nouvelle condamnation (justifiée) de la France

Jeudi 4 mars, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la France pour n'avoir pas transposé correctement la Directive européenne "Habitats".

L'évaluation des incidences d'un projet sur un site Natura 2000, avant sa réalisation, est l'une des clés de voûte de la directive. En effet, ce n'est qu'après s'être assurées qu'un projet ne portera pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site que les autorités peuvent l'autoriser. C'est justement sur ce point que la France a été condamnée.

Cette fois, la Cour a estimé trop restrictives les listes de programmes et les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements devant faire l'objet de l'évaluation de leurs incidences :

- d'après le code de l'environnement français, plusieurs types d'activités (chasse, pêche...) ou manifestations sportives échappent à l'évaluation d'incidence, ce qui est contraire à la Directive Habitats ;
- les travaux ou aménagements prévus dans les contrats Natura 2000 (contrats passés avec des propriétaires situés sur un site et engageant les signataires à respecter la biodiversité en échange d'aides financières) devraient aussi faire l'objet d'évaluation d'incidence ;
- selon la loi française sur la responsabilité environnementale, les projets non soumis à autorisation (régime le plus contraignant) sont exemptés d'évaluation d'incidence, ce qui n'est pas conforme à la Directive européenne.

La France avait déjà reçu un avis motivé en 2006. C'est la quatrième condamnation en dix ans. Elle est menacée d'astreintes financières si elle ne tient pas compte de l'arrêt rendu par la Cour de Justice Européenne.

Pas de quoi être fier en ce début de l'année internationale de la biodiversité !

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a lancé un groupe de travail pour faire évoluer ces dispositions. Notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE), qui participe à cette réflexion, estime que le nouveau dispositif concernant l'évaluation d'incidences, préparé par la France pour répondre à la condamnation, est encore trop restrictif. Un rapport du parlement européen demande en effet que le principe de précaution soit appliqué et rappelle qu'il faut démontrer l'absence d'effets significatifs d'un projet sur les sites Natura 2000, ce que partagent les associations de défense de l'environnement.

Dans un rapport de 2008, FNE faisait état de 10 % de sites ayant subi des dégradations. Dans le rapport en préparation, on peut citer les projets de Lignes à Grande Vitesse dans le Sud-Ouest qui vont impacter six sites en Poitou-Charentes et une dizaine en Aquitaine, ainsi que les travaux actuels de l'autoroute A65 en Aquitaine qui impacteront à terme six sites Natura 2000.

C'est sans compter avec tous les projets d'urbanisation (site des forêts dunaires de La-Teste-de-Buch par exemple) ou les constructions de déviations routières ou de ronds-points.

CG

Ce que nous retiendrons

Quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois.

Bien-être animal en élevage des porcs : plainte contre la France Janvier 2010

En mars 2009, Alsace Nature (fédérée à France Nature Environnement), l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), la Protection Mondiale des Animaux de Ferme (PMAF) et la Fondation Ligue Française des Droits de l'Animal ont déposé une plainte auprès de la Commission européenne, dirigée à l'encontre de la République Française pour violation des dispositions communautaires relatives à la protection des porcs en élevage. En effet, les exploitations agricoles porcines en France ne répondent pas aux exigences fixées par la Directive 2008/120/CE en ce qui concerne :

- l'obligation de fournir aux porcs un accès permanent à des matériaux manipulables suffisants tels que paille, foin, tourbe, sciure, compost de champignons ou un mélange de ces matériaux,
- l'interdiction de la section partielle de la queue.

L'information des éleveurs par les organisations professionnelles n'est pas conforme. Les contrôles en élevage se basent sur des critères non conformes et manquent de transparence. En juillet 2009, la Commission européenne écrit aux autorités françaises qui répondent dûment en septembre. Le 22 décembre 2009, la Commission considère que les autorités françaises ont adopté une série de mesures et propose de clôturer la plainte à moins que nous n'apportions de nouvelles informations. 22 janvier 2010 : les associations apportent un complément à la plainte en montrant que les défaillances ont persisté en 2009. Alsace Nature écrit aux distributeurs pour exprimer qu'elle est choquée par les promotions à très bas prix de viande de porc (et autres produits d'origine animale) en tant que produits d'appel. C'est la promotion de la maltraitance des animaux et des hommes car aucun éleveur ne peut produire décemment à ces prix, et les consommateurs n'ont plus de repères quant à la vraie valeur des aliments. FC

✓ Vidéo de la PMAF sur les élevages de porcs en France en 2009 :

<http://pmaf.org/news/55/15/Les-cochons-victimes-d-eleveurs-hors-la-loi.html>

Procès MDRGF : désaveu cinglant pour le FNPRT !

Février 2010

Le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures (MDRGF), assigné par la Fédération Nationale des Producteurs de Raisins de Table (FNPRT) pour dénigrement du produit, suite à la publication d'analyses de résidus de pesticides dans des raisins de table, vient d'obtenir gain de cause en première instance. En effet, le Tribunal de grande instance a reconnu au MDRGF son droit à l'information dans le cadre de son objet social d'intérêt général. Il a en outre condamné la FNPRT à verser au MDRGF 2000 euros au titre des frais engagés pour sa défense et un euro de dommages et intérêts pour procédure abusive. Le président du MDRGF s'est félicité de ce jugement qu'il qualifie de "victoire importante pour la liberté d'expression". SBr

Une nouvelle menace pour les abeilles ?

Février 2010

Un petit espoir apparaissait avec la création de l'Institut Scientifique Technique de l'Abeille et de la Pollinisation (ISTAP), avec un comité scientifique décisionnaire ayant mis en évidence le rôle des phytosanitaires dans les surmortalités d'abeilles, quand ces scientifiques furent écartés alors que l'Union des Industriels de la Protection des Plantes entraînait au Conseil d'administration. L'UNAF (Union Nationale des Apiculteurs de France) a dû se battre pour que le comité puisse jouer son rôle. Après cette première manche, un nouveau pesticide, le Proteus appartenant comme le Gaucho et le Cruiser à la famille des néonicotinoïdes, vient d'être homologué "à temps" pour les semis de printemps. Ce Proteus produit par Bayer sera utilisé dans les champs de céréales, de pommes de terre, de betteraves et de colza apprécié par les abeilles. La matière active du Proteus est le thiaclopride, reconnu hautement toxique dans les bases de données américaines. C'est un neurotoxique pour les insectes. Il sera utilisé au printemps 2010 pour la première fois en France avec une autorisation pour dix ans ! Le purin d'ortie n'a pas bénéficié d'une telle autorisation ! En lançant ce nouveau pesticide, en renouvelant l'autorisation du Cruiser, étrange façon de réduire l'emploi des pesticides ! C'est que la France tient à garder son rang de premier utilisateur en Europe ! Et se fiche des abeilles et des consommateurs que nous sommes ! FC

Dordogne

L'étang du Rozier

L'association vient d'adresser un second courrier à la Préfecture de Dordogne pour demander la mise en conformité du dispositif de captage des eaux du ruisseau "Le Rozier" à Coursac, rappelant au passage que ce type d'aménagement est soumis à une enquête publique spécifique et à une étude d'incidence sur le milieu aquatique, ce qui n'a pas été fait.

Pollution de la Dordogne

Dans une lettre au Procureur de la République, l'association demande qu'une enquête soit diligentée et des poursuites légales engagées contre les responsables d'une pollution par des paquets de mousses blanches des eaux de la Dordogne (classée "à protéger" par le réseau européen Natura 2000).

Dépôt de poudre et explosifs à Monfaucon

Un recours a été déposé devant le Tribunal administratif contre l'arrêté d'exploitation d'un dépôt de poudre et explosifs à usages d'artifices (classé Seveso niveau élevé) par l'entreprise Brézac du Fleix.

Scierie du Bugue et charbonnières de St-Pardoux-Vielvic

Sources de nuisances sonores et atmosphériques, elles font l'objet de dossiers qui ont été présentés au Sous-préfet de Sarlat en attendant une rencontre avec la Préfète.

Décharge sauvage des Eyzies

Ce dossier est loin d'être réglé. Selon Michel André, Vice-président de la SEPANSO Dordogne, aucun diagnostic n'a été réalisé, que ce soit dans le domaine de l'eau, du sol ou du sous-sol, et les déchets présentant un risque de pollution ont été traités comme des déchets inertes, ce qui n'est pas réglementaire.

Carrière d'ocre de Meyrals

La SEPANSO Dordogne considère que ce projet est incompatible avec la qualité de vie des habitants et qu'il aurait un fort impact sur un environnement très riche en biodiversité de faune et de flore.

Projet de lotissement à "La Chapelle" à St-Cyprien

La SEPANSO Dordogne soutient l'action des riverains de ce hameau qui s'opposent à la construction de lotissements en pleine campagne (voir photo du site retenu).



▲ St-Cyprien La Chapelle

Photo : Michel ANDRE

Des tomates "Kokopelli" chez Baumaux !

Février 2010

La firme Baumaux propose à la vente 15 variétés de tomates baptisées "tomates Kokopelli". L'avocate de l'association y voit "une intention de nuire" et "une démarche outrancière qui s'apparente à de la provocation pure et simple". Il faut rappeler que l'association Kokopelli est toujours en procès avec la société Baumaux qui, bien que n'ayant jamais pu démontrer le moindre préjudice lié aux pratiques de celle-ci, réclame à l'association 100.000 euros de dommages et intérêts et la cessation de ses activités. A savoir aussi : l'association, pour des raisons d'éthique, n'a jamais déposé la marque et le nom Kokopelli. On s'interroge sur les raisons d'un tel acharnement. Baumaux cherche-t-il à semer le doute et la confusion dans les esprits ? Prétend-il utiliser la notoriété de Kokopelli à des fins commerciales ? SBR

Frelon asiatique : quelle stratégie ?

Mars 2010

L'éradication de *Vespa velutina*, insecte Hyménoptère originaire d'Asie, détecté pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2007, est considérée comme impossible par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Très invasive, cette espèce menace gravement les abeilles et l'on entend dire ça et là que piéger ces insectes, c'est se comporter en citoyen responsable. Différents modèles de pièges ont été proposés à la vente ou à bricoler, non sans risques pour les biocénoses. Le MNHN, ainsi que la Société Linnéenne de Bordeaux qui a établi des statistiques sur les insectes collectés, signalent qu'aucun piège n'est vraiment sélectif et que des espèces très utiles à la pollinisation ou à la lutte contre les parasites sont capturées. Il est donc recommandé de réserver le piégeage à des usages précis et temporaires pour la seule protection des ruchers. D'autre part, la destruction

des nids doit être confiée aux services publics qui font intervenir des professionnels compétents. Les connaissances scientifiques étant incomplètes, il est conseillé de transmettre toutes informations sur la présence d'insectes ou de nids au MNHN (<http://inpn.mnhn.fr>) où l'on trouvera une fiche de signalement à remplir. CG

Microcentrales : scandale en vallée d'Aspe

Mars 2010

Le grand public a du mal à comprendre que la très petite hydroélectricité est catastrophique pour l'environnement. La réalité est toute simple : en France, les microcentrales ne fournissent que 0,8 % de l'électricité. Bref, une production dérisoire qui ne modifiera en rien la production de gaz à effet de serre. Par contre, on risque fort de mettre sous tuyaux les meilleurs cours d'eau des têtes de bassin, ne laissant que 10 % de l'eau. Aujourd'hui, alors que 85 % des rivières pyrénéennes sont déjà impactées par l'hydroélectricité,

Débat public sur les nanotechnologies : fin de partie

Par Pierre DELACROIX, Président d'Honneur de la SEPANSO

Le Débat prétendu public sur les nanotechnologies vient de s'achever.

Il s'est achevé dans le ridicule, avec une rencontre entre la Commission particulière et un public trié sur le volet. Le 18 février, la Secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, avait publié dans "Le Monde" l'argumentaire que l'on a servi à tous, via une presse qui, comme d'habitude, lèche les godasses au pouvoir et aux "scientifiques", à propos de l'échec, énorme, de ce prétendu Débat Public. Son argument clé tient dans sa première phrase : *"nous ne construirons une société écologique que dans une démocratie réaffirmée"*. En filigrane (et c'est ce que dit le reste de l'article), ceux qui ont chahuté les séances du Débat, protesté, désorganisé les séances, ne sont que des antidémocrates, de mauvais citoyens. C'est oublier un peu vite que ce Débat, personne ne l'a demandé. Il a été imposé par pas moins de sept ministères, parce qu'il y avait urgence : depuis des années, les nanotechnologies font leur chemin, sans que les conditions de leur développement soient claires, sans que leur innocuité ne soit démontrée, sans qu'une quelconque réglementation s'y impose. D'ores et déjà, des centaines d'applications sont commercialisées, du dentifrice aux chaussettes anti-odeurs, des cosmétiques aux applications médicales, etc. Bref, dans des conditions absolument scandaleuses, **contraires à toutes les règles du marché européen**. Mais il y a du fric à faire, donc le reste, on s'en fout. Ici ou là, des voix commençaient à s'alarmer de ce désordre. Il fallait donc mettre un semblant d'ordre. Et quoi de mieux que le fameux Débat Public. Nous autres en Aquitaine, via les contournements, les autoroutes et les LGV, nous savons ce qu'il en est. Les gens s'expriment, certes. Mais de leurs opinions, souvent frappées au coin du bon sens et de la raison, les organisateurs n'ont rien à cirer. La machine permet à l'administration de se justifier - on a fait "notre" boulot - et basta. La mécanique avance, comme le rouleau compresseur. Et pour cause, puisque rien, dans la Loi Barnier - qui créait ce système, et c'était bien dans son fondement - n'oblige d'une quelconque façon le maître d'ouvrage à prendre en compte, à intégrer, les observations des citoyens. Tant qu'on en restera là, ce sera du battage à grand prix (plusieurs millions d'euros à chaque débat public) pour RIEN. On ne s'étonnera pas, contrairement à Chantal Jouanno qui fait semblant de découvrir, que le vent de la révolte souffle alors. Un Collectif grenoblois de chercheurs, *"Pièces & main d'œuvre"*, avait depuis des années déjà, décrit, analysé finement le fond de la question, et conclut qu'en fait, ce qu'on cherchait à travers cette démarche, c'était **imposer l'acceptabilité sociale de techniques ou d'équipements dont les citoyens ne voulaient pas**. On en est là. Ce débat public vient d'en faire la démonstration parfaite - hélas. Ou on change la loi, ou ça recommencera. En semant le vent de la révolte, à juste titre.

7 Mars 2010

c'est la ruée des firmes privées pour s'accaparer la montagne... avant le classement prévu d'ici 2012 de ces ruisseaux déjà identifiés par le SDAGE comme "en très bon état" ou "réservoirs biologiques". Mais si le Préfet de Toulouse a cassé un projet de microcentrale à Melles, celui de Pau accepte les projets d'Urdos, Aydius et Lescun. La Directive Cadre Eau semble inconnue. Des recours sont prévisibles. MR

✓ Signez la pétition : www.soseau.org/aspe

Ass'Eau BAG

Mars 2010

Six fédérations régionales d'associations de protection de la nature et de l'environnement (*) affiliées à France Nature Environnement se regroupent en collectif pour coordonner leurs actions et prises de position à l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne et de son comité de bassin. Son premier porte-parole, Michel Rodes, est Président de la SEPANSO Béarn. Il s'agit d'instaurer une véritable dynamique au-delà des limites régionales, soutenue actuellement par une convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. EA

Porcherie de St-Pé-de-Léren

Mars 2010

Malgré l'action du comité de défense, bien relayé en commission préfectorale par les pêcheurs et la SEPANSO Béarn, l'arrêté préfectoral autorisant cet élevage de 2941 têtes va être signé. Or, la localisation est des plus mauvaises : toute proche du Gave d'Oloron et de zones Natura 2000. Un recours se prépare. Ce type d'activité contribue aux pollutions diffuses : plaie n° 1 en Adour-Garonne. MR ■

(*) FNE Midi-Pyrénées, Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement, Languedoc-Roussillon Nature Environnement, Limousin Nature Environnement, SEPANSO, Poitou Charentes Nature.

BILLET D'HUMEUR

GEODIVERSITE ? ET PUIS QUOI ENCORE ?

Tandis que débute l'année internationale de la biodiversité, sous les attristants auspices de ce que fut l'échec cinglant de la précédente sur le thème du climat, voilà que me prend l'envie d'être plus enquiquineur (restons polis) encore que la moyenne de mes confrères en vous parlant d'un thème qui n'intéresse personne...

Bon, j'exagère, un des traits majeurs du naturaliste francophone est qu'il ne néglige pas plus le monde pétrifié que celui des animaux, des plantes ou du règne fongique. Et que cette aristotélicienne étiquette se voit donc revendiquée avec bonheur par les collectionneurs maladifs de cristaux multicolores et autres fétichistes du grattage de fossile sur couche érodée ! Dont acte car c'est à juste titre, mais s'agissant des écolos urbains et autres "environnementalistes" autorisés la chanson n'est pas forcément la même.

Ce qui se conçoit aisément dans la mesure où les règles présidant à l'équilibre du vivant sont aujourd'hui connues, au moins superficiellement, par le néophyte adepte de la grand-messe médiatique qui en perçoit dès lors tout à fait les tenants et aboutissants, s'inquiétant à bon escient des dommages infligés au vivant comme à ses écosystèmes.

Une priorité quoi qu'il advienne, sinon la première, mais faut-il pour autant faire l'économie d'un savoir pourtant incontournable : la nature ne se développe pas sur le vide (dont elle a horreur comme chacun sait), mais bien sur le siliceux plancher des vaches !

Nous avons tout près d'ici, avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède, une illustration remarquable de ce raisonnement. Un affleurement de sédiments de l'ère Tertiaire, qui plus est stratotype local (c'est-à-dire un ensemble de couches correspondant à une époque précise et décrite initialement dans la région), d'un accès rendu aisé par le ravinement et d'une richesse absolument époustouflante (des centaines d'espèces marines aux vestiges extrêmement concentrés), que l'on a bien sûr voulu préserver de l'exploitation et des envahissantes constructions humaines.

Et ce faisant, de créer une véritable aire protégée qui profite tout autant à un dense et prolifique boisement de feuillus, favorisé par un sol bien plus fertile et humide que la sableuse terre de Gascogne qui prédomine autour et à perte de vue... amphibiens et plantes à fleurs peu communs, oiseaux, invertébrés, mammifères, tout un petit monde agrippé à cette oasis féconde rendue possible par l'émergence d'une roche friable décidément nantie de bien des vertus.

Un exemple emblématique, mais choisi parmi bien d'autres sur lesquels notre attention aura manqué de se porter. Seuls quelques ornithologues, concernés par l'expérience ou la proximité, savent à quel point cordons de plages et gisements alluviaux, tous deux faits de galets de modeste calibre, sont l'irremplaçable milieu de nidification mimétique d'espèces de limicoles patrimoniaux - fort justement nommés gravelots -, à tout le moins une aire de prospection pour bécasseaux, chevaliers et les tournepierrres si bien nommés.

Bien loin donc de la superbe des falaises de Dordogne ou des versants pyrénéens, places sécurisantes des vautours et autres rapaces ou aride support d'une végétation pionnière. De ce fait déjà connus tels qu'indispensables à la bonne marche du vivant, nonobstant l'intérêt propre de leurs roches constituantes aux yeux d'une science pure asservie ou non aux lois du marché minier.

Sauvegarder ce minéral bien moins inerte et stérile que l'on pourrait le penser de prime abord est donc une nécessité indubitable, pour ce qu'il est en soi et qu'il apporte au biologique. Voilà bien une réflexion qu'il faut toujours garder à l'esprit, y compris et surtout dans l'interaction avec un partenaire institutionnel à qui ce détail aurait pu par mégarde échapper...

Tom PERRIN

Colette GOUANELLE,
SEPANSO Gironde

Pollution maritime

Quels moyens juridiques ?

On parle beaucoup des marées noires, liées à des avaries ou des naufrages, mais les dégazages⁽¹⁾ et déballastages⁽²⁾ sauvages sont tout aussi polluants tout en étant plus difficiles à condamner.

Ces deux actions, qui consistent à déverser des polluants (notamment d'hydrocarbures) en mer, sont réglementées et doivent se dérouler dans les installations portuaires spécialisées. Cependant, afin de ne pas en payer le coût, certains navires vident le contenu de leurs citernes et de leurs cuves directement dans les mers et les océans.

Depuis dix ans que la SEPANSO et son avocat, Maître Ruffié, luttent contre ces pollutions, le premier obstacle étant l'irrecevabilité de nos plaintes, il a fallu faire la démonstration que les polluants déversés au large de la Bretagne dérivait, via le Gulf Stream, jusqu'en Aquitaine, ce qui n'était pas évident pour les juges bretons.

Entre 2004 et 2007, la SEPANSO s'est constituée partie civile dans quatorze dossiers au sujet de rejets dans le Golfe de Gascogne.

La convention MARPOL (convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires), entrée en vigueur en 1983, interdit les rejets d'hydrocarbures en mer. Elle s'applique aux bateaux battant pavillon des pays signataires ainsi qu'à tous les bateaux exploités par les Etats parties. Cette convention permet à l'Etat qui a subi la pollution de faire condamner l'infraction par l'Etat du pavillon ou bien d'exercer les poursuites lui-même. Dans ce cadre, la France a adapté sa législation en 2001 de façon à condamner le capitaine du navire responsable des rejets, mais aussi et surtout l'armateur⁽³⁾, co-responsable.

Le système préventif mis en place par la Convention MARPOL n'a pas pour autant éliminé les risques, en raison no-

tamment de la généralisation des pavillons de complaisance et du rôle douteux joué par certains acteurs privés en matière de transport d'hydrocarbures.

La France fait aussi partie des 140 Etats qui ont ratifié la convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, dite convention de Montego Bay (signée en 1996).

Afin de prévenir ou maîtriser les pollutions par des navires immatriculés chez eux, les Etats signataires de cette convention doivent adopter des lois ou règlements en conformité avec le droit international. En outre, ils doivent interdire d'appareiller à un navire dont l'Etat ne répond pas aux normes internationales. De même, les Etats côtiers susceptibles d'être atteints par des pollutions dues à des rejets en mer adoptent des lois ou règlements qui visent les bateaux pollueurs qui croisent dans leurs eaux territoriales ou leur zone économique exclusive.

Ainsi, si un navire commet une infraction aux règles en vigueur, l'Etat dont il relève doit faire une enquête et intenter une action en justice, quel que soit le lieu de la pollution.

Lorsque c'est un Etat côtier qui a la preuve qu'un bateau enfreint la loi lors de son passage dans ses eaux territoriales, il peut relever l'infraction, ordonner l'immobilisation temporaire du bateau pour contrôle des documents et intenter une action en justice.

Si, par chance, on parvient à faire condamner un armateur, les amendes et dommages et intérêts obtenus en première instance ne sont pas toujours confirmés en appel. Dans le cas contraire, si l'Etat du pavillon a lui-même engagé des poursuites contre son ressortissant, dans les six mois qui suivent

l'introduction de la première action par l'Etat côtier, pour la même infraction, alors ce dernier ne percevra rien, hormis le remboursement des frais de procédure. C'est le pays d'immatriculation qui empoche donc l'amende alors qu'il n'a subi aucun préjudice et les demandes d'indemnités des associations de défense de l'environnement sont également passées par pertes et profits.

On peut citer le cas du "Trans Arctic" (battant pavillon norvégien) qui, après avoir déchargé 2700 tonnes de Repex ES (produit pétrolier entrant dans la composition du caoutchouc) à Blaye, a été repéré par une patrouille aérienne du service des douanes de Bordeaux (il laissait une trace irisée large de 80 m sur 38 km de long au large du phare de Cordouan) dans la zone économique exclusive française. Malgré les dénégations du capitaine, les experts ont apporté la preuve qu'il était bien coupable du rejet constaté. Il a donc été condamné en première instance à une amende de 400.000 euros et 3.400 euros de dommages et intérêts (à répartir entre toutes les associations qui se sont portées parties civiles). Mais, en vertu de la convention de Montego Bay, c'est en Norvège qu'une amende de 300.000 euros a été payée !

Quant au "Fast Independance", condamné à une amende de 450.000 euros à Rennes, il n'a écopé que de dix fois moins à Malte (pavillon de complaisance).

Même si la condamnation est confirmée, les dommages et intérêts dus aux associations qui se sont portées parties civiles ne sont pas toujours payés en dépit des frais d'huissier engagés.

Malgré tout, la Préfecture maritime de Brest, qui coordonne les traques des

“bateaux voyous”, a bon espoir que la situation s'améliore avec l'harmonisation des sanctions pénales à l'intérieur de l'Union européenne (directive cadre 2005-35), dont fait partie Malte. Cela ne résoudra pas le problème posé par les pollueurs dont le pavillon (Bahamas, Panama...) est extérieur à l'Union européenne.

Félicitons-nous tout de même de ce que nos services de police ne dressent plus actuellement de procès-verbaux qu'au rythme d'un tous les six mois, contre un par mois auparavant, ce qui ne signifie pas que les déballastages n'ont pas lieu ailleurs ! ■

- (1) *Dégazage : ventilation et évacuation des gaz produits par les hydrocarbures dans les citernes d'un navire.*
- (2) *Déballastage : déversement des eaux de lestage du navire, des résidus de cargaison liquide et des résidus de fonctionnement.*
- (3) *Armateur : personne propriétaire ou non d'un navire mais qui, en tout état de cause, l'arme et l'exploite ou le fait exploiter par des personnes avec lesquelles il est lié contractuellement. L'armement du navire est le fait de le doter du matériel nécessaire, de vivres, de combustibles, d'un capitaine et d'un équipage. L'armement peut également être réalisé par une personne qui va "louer" le navire pour une ou plusieurs expéditions, il s'agit de l'affrètement.*

EN BEARN

Stade d'eaux vives de Pau

Le 4 janvier 2010, le Tribunal administratif de Pau a débouté la SEPANSO de son recours contre cette base de kayak en rivière artificielle construite en pleines zones verte du SDAGE et Natura 2000. La base est achevée depuis deux ans, a coûté 15 millions d'euros et engendré un déficit d'un million d'euros pour l'année 2009 ! La difficulté pour nous était de démontrer que l'île du Coy, ancien camping, régulièrement inondée, fait bien partie de la saligue. En l'absence de carte Natura 2000 établie au 25.000^{ème} comme l'exige la Directive Eau, il a été difficile de faire prévaloir le droit de l'environnement d'autant que la carte d'impact était fautive, chose reconnue par la partie adverse en référé. Dès l'annonce du verdict, la Maire de Pau a annoncé la poursuite de l'occupation de la saligue par la création d'un "parc naturel urbain" - vraie contradiction dans les termes - avec un lac, là-même où on nous promettait des mesures compensatoires aux 6 hectares de Natura 2000 massacrés. Ce sont donc 350 ha qui vont être transformés en jardin public. Rajouter cela aux 400 ha de l'A650 à l'actif de la même élue et on comprend qu'on arrive à 75.000 ha d'espaces naturels et agricoles qui disparaissent chaque année en France. A l'unanimité du Conseil d'Administration, nous faisons appel.

Stockage souterrain de CO₂ (CSC) de Total à Jurançon : rien ne va plus

Le pilote de CSC de Total a été inauguré dans la discrétion le 11 janvier dernier. Inauguré à Lacq, par crainte des manifestations d'opposants à Jurançon. Ce qui n'a pas empêché les associations Coteaux de Jurançon Environnement et SEPANSO de manifester ce jour-là aux côtés des centaines de salariés mécontents des baisses d'effectifs. Inauguré aussi sans le Ministre de l'écologie. Inauguré enfin alors que le pilote fonctionne de façon très aléatoire, le compresseur de Lacq étant en panne de même que les sondes sismiques de fond du puits, censées pour-tant avertir des mouvements de terrain qui pourraient remettre en cause l'étanchéité du puits. Enfin, l'Etat n'a toujours pas répondu au recours en annulation déposé par les associations devant le Tribunal administratif de Pau.

Ours : la partie d'échecs continue

La situation de l'ours dans les Pyrénées reste toujours aussi précaire. En Pyrénées centrales, les ours réintroduits en 1996, 1997 et 2006 et leur descendance n'atteignent pas la vingtaine d'individus, niveau jugé largement insuffisant par les spécialistes pour pérenniser l'espèce. Surtout qu'aucune réglementation de la chasse, et notamment en battue, n'a encore été prise dans ce secteur, ce qui fait persister la première cause de leur disparition.

Dans les Pyrénées occidentales, la situation est encore pire. Avec seulement trois mâles, dont le dernier représentant de la souche autochtone des ours pyrénéens, nous assistons à l'extinction de l'espèce de cette partie du massif. Pourtant, une réglementation de la chasse prenant en cause les exigences de l'ours a finalement été obtenue en Béarn, suite aux multiples recours déposés par la SEPANSO Béarn contre les "arrêtés chasse" préfectoraux. Car il ne faut rien attendre de l'Etat en la matière. Pour preuve encore l'ubuesque localisation des réserves de chasse de plusieurs ACCA béarnaises situées dans le cœur du Parc national. Alors que les communes touchent une indemnité pour "privation des droits de chasse", les ACCA considèrent malgré tout que les zones incluses dans le Parc sont une partie de leur territoire de chasse en y situant leurs réserves. Là encore, la SEPANSO Béarn tente d'obtenir plus de cohérence en portant l'affaire devant les tribunaux puisque les intéressés refusent la moindre remise en cause. Hélas, tous ces efforts ne serviront à rien si quelques femelles ne sont pas réintroduites dans ces montagnes. Voilà pourquoi la SEPANSO Béarn continue de dénoncer auprès de la Commission européenne le manquement flagrant à la directive "Habitats" que constitue l'abandon à leur triste sort des ours béarnais. Après avoir déposé une première plainte en 2005, puis une seconde en 2008 avec le FIEP, la SEPANSO Béarn vient d'en déposer une troisième avec une dizaine d'associations.

Pendant ce temps-là, les responsables de la triste situation actuelle tentent encore d'échapper à leur responsabilité. Si le recours formé par la SEPANSO contre l'IPHB et l'Etat dans la triste affaire "Cannelle" n'a pas encore été jugé, le chasseur qui a tué l'ourse se pourvoit en cassation pour tenter de casser le jugement qui l'avait condamné à verser des dommages et intérêts pour son acte.

Article paru dans *Le Monde*
du 21 février 2010

Dessin paru dans *Le Canard*
Enchaîné du 3 mars 2010

LGV

L'heure du choix

Par Hervé Kempf

BON POUR LE CLIMAT ?

C'est du moins ce que voudrait faire croire la propagande pour la construction de nouvelles Lignes à Grande Vitesse. Mais qu'en est-il au juste ?

On notera d'abord que la construction de LGV, par les défrichements et la destruction des sols naturels qu'elle impose, présente un bilan carbone désastreux, comparativement à la modernisation des lignes existantes. C'est un fait.

Ensuite, au stade de l'exploitation, si la concurrence du train avec l'avion est incontestable quoique conditionnée aussi par le prix du billet qui peut inverser le report, il faut souligner qu'en matière routière, l'ouverture de LGV ne concurrence pratiquement pas la route sur les distances desservies, ceci tout en accroissant le recours à l'automobile sur les courtes distances en raison de l'abandon de certaines dessertes locales. On pourrait citer aussi l'accès en auto aux gares nouvelles construites en rase campagne, ainsi que les détours imposés aux riverains dans leur quotidien.

Quand on sait qu'en France la route est responsable de 85 % des émissions de gaz à effet de serre par les transports et que les vols intérieurs, eux, ne sont responsables que de seulement 3 %, on mesure la vanité de certaines croyances...

PB

En 1938, on pouvait considérer M. Hitler comme un homme respectable. En 1960, on pouvait juger que l'Union soviétique gagnerait la guerre froide. En 2010, on peut analyser le changement climatique comme une invention de scientifiques malhonnêtes.

L'histoire est faite de choix. Comment organiser son action en fonction d'une information imparfaite ? Des générations se sont divisées, des hommes se sont trompés, d'autres ont choisi juste. Ceux qui font les bons paris dessinent l'avenir. Il fallait choisir : Munich ou Londres ; l'URSS ou le monde libre. Il faut choisir : les climato-sceptiques ou la communauté des climatologues.

La comparaison est-elle exagérée ? Non. La crise écologique - dont le changement climatique n'est qu'un volet - pose à cette génération un défi d'une ampleur historique. En reconnaître l'ampleur permet d'imaginer comment l'enrayer. Du choix que nous ferons dépendra l'équilibre des sociétés humaines de ce siècle. Soit l'on considère le changement climatique comme un défi majeur appelant une mutation profonde de nos sociétés, soit l'on en nie la réalité, et l'on tente de conserver l'ordre établi.

La connaissance du fonctionnement du climat terrestre est-elle parfaite ? Non. Les informations dont nous disposons sont-elles suffisantes pour décider ? Oui. Toutes les questions ne sont pas résolues, tous les débats ne sont pas clos, toutes les recherches ne sont pas achevées. Mais le ta-

bleau général prédisant le changement est bien posé et solidement structuré.

Parmi les climato-sceptiques (en France, MM. Allègre, Courtillot, Galam, Gerondeau, Rittaud, etc.), aucun n'a produit un argument suffisamment fort pour passer avec succès le test des procédures de validation scientifique. En revanche, pas une question légitime n'a été mise de côté par les climatologues. Et pour celles qui restent sans réponse, l'investigation continue. Ce que la science nous explique n'est pas un dogme. Mais compte tenu de l'importance de ce qui se joue, les citoyens ont suffisamment d'éléments en main pour déterminer qui décrit le mieux l'état de la biosphère.

Pourquoi le climato-scepticisme, malgré la faiblesse de son argumentation, trouve-t-il un terrain si favorable à sa prolifération ? Parmi moult explications, une paraît décisive. Dès que l'on prend conscience de la gravité du problème écologique, une conclusion finit par s'imposer : pour empêcher le désastre, il faut drastiquement transformer un système qui repose sur une croissance continue de la production matérielle. Changer d'habitudes. Bousculer, aussi, nombre de situations acquises.

Refuser d'admettre ce qu'annoncent les climatologues permet de croire que rien ne changera, que rien ne sera bousculé. C'est pourquoi derrière le climato-scepticisme se décrypte à livre ouvert l'idéologie la plus plate-ment réactionnaire. ■



Avec l'aimable autorisation de Cahu

Plan régional santé environnement

PRSE 2 Aquitaine 2009-2013

Synthèse d'étape, l'Aquitaine en compétition !

Noëlle-Caroline SOUDAN,
Chargée de mission
Santé Environnement
Fédération SEPANSO

Pour faire le point sur cette première étape, il convient de rappeler son parcours depuis le 1^{er} avril 2009, date de la création du Groupe Régional de Santé Environnement d'Aquitaine (GRSE).

Le GRSE : sa composition

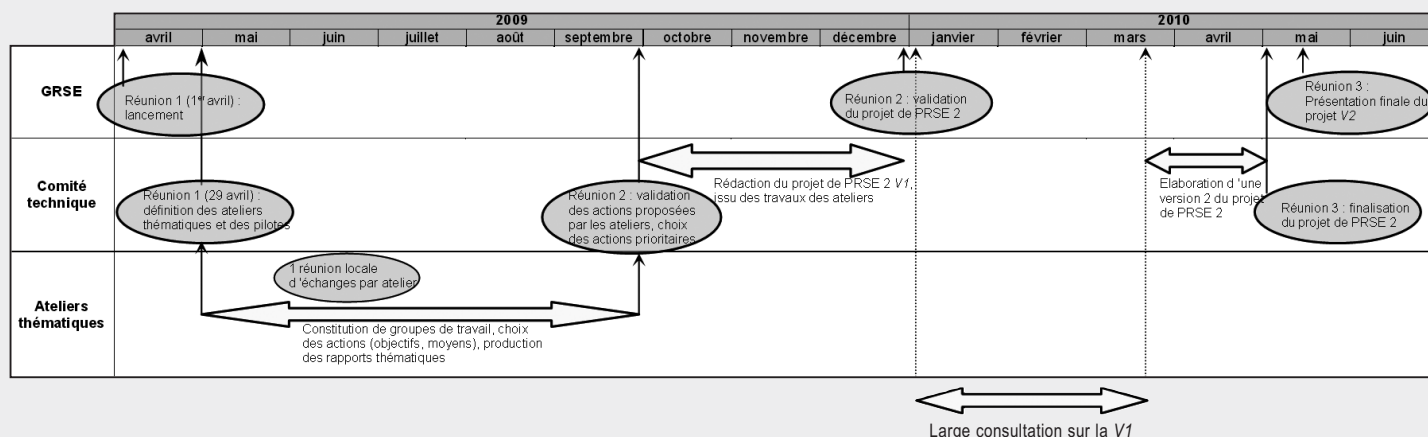
- La présidence : le Préfet de Région
- La vice-présidence : le Président du Conseil Régional
- Les membres du Groupement Régional de Santé Publique
- Les membres du bureau de suivi du PRSE1
- Les membres associés

12 actions phares et 58 fiches actions en lien

Les clés de lecture de la thématique Santé Environnement peuvent être multiples, selon l'axe d'entrée retenu :

- une entrée environnementale par les différents milieux ou par les différents polluants,
- une entrée sanitaire selon les différentes pathologies pouvant avoir une origine environnementale,

Le calendrier 2009-2010



Le GRSE et son fonctionnement

Afin d'optimiser son opérationnalité, le GRSE dispose d'une équipe d'animation pilotée par le Secrétariat Général des Affaires Régionales (SGAR) et d'un comité technique consulté ponctuellement : le 29 avril 2009, **constitution des 11 ateliers pris en charge par des pilotes** selon leurs engagements volontaires et, le 7 février 2010, **validation des 34 actions présentées** par les pilotes d'ateliers.

Le Plan National Santé Environnement 2 à décliner à l'échelle du territoire aquitain

Deux axes structurants non exclusifs

- Réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé.
- Réduire les inégalités environnementales.

- une entrée populationnelle qui vise à améliorer la prévention pour les populations les plus fragiles.

Les 12 mesures phares du PNSE 2 (version finale, 26 juin 2009)

◆ Réduire de 30 % :

- les concentrations dans l'air ambiant en particules fines PM 2,5/10 d'ici 2015 : cette mesure fait l'objet d'un plan d'actions national, le "plan particules", qui trouvera sa déclinaison locale dans les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie créés par le projet de loi portant engagement national pour l'environnement ;
- les émissions dans l'air et dans l'eau de 6 substances toxiques d'ici 2013 : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB / dioxines ; 10 particules de taille inférieure à 2,5 microns.

- ◆ Mettre en place un **éti-quetage sanitaire des produits de construction et de décoration, ainsi que des produits les plus émetteurs de substances** dans l'air intérieur des bâtiments, et rendre obligatoire l'utilisation des produits et matériaux les moins émissifs dans les écoles et les crèches.
- ◆ **Favoriser les mobilités douces** pour diminuer à la fois l'impact environnemental des transports et développer l'activité physique, qui est un élément essentiel en matière de santé.
- ◆ Assurer la **protection des aires d'alimentation des 500 captages d'eau les plus menacés**.
- ◆ Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux **rejets de médicaments dans l'environnement**, en engageant dès le mois de juillet 2009 les travaux en vue de l'élaboration d'un plan d'action national, en installant le comité de suivi et de pilotage de ce plan.
- ◆ Mettre en place dès 2010 un **programme de biosurveillance** sanitaire de la population.
- ◆ Expérimenter un dispositif de **traçabilité des expositions professionnelles** dans 4 régions.
- ◆ **Renforcer le contrôle des substances**, préparations et articles mis sur le marché en France, notamment sur les produits **destinés aux enfants**.
- ◆ Réduire l'exposition aux substances préoccupantes dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants : une expérimentation de **surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles** sera lancée dès la rentrée 2009 et un programme d'identification et de traitement des crèches et des **écoles construites sur des sols pollués** sera également engagé, en accord avec les collectivités locales concernées.
- ◆ Développer des **conseillers "habitat santé"**, pouvant se rendre au domicile des personnes souffrant de certaines maladies pour leur proposer des mesures ciblées destinées à améliorer leur environnement de vie.
- ◆ Poursuivre le programme de **lutte contre l'habitat indigne**, avec un objectif de 20.000 logements traités par an.
- ◆ Identifier et **gérer les "points noirs environnementaux"**, qui sont des zones susceptibles de présenter une surexposition à des substances toxiques, en particulier en mettant en place des actions d'identification de ces zones.

Nos participations et nos productions dans les ateliers thématiques et les réunions départementales

Les ateliers retiennent deux approches transversales dans la déclinaison des actions : les inégalités envi-

ronnementales concernant plus particulièrement les enfants et les jeunes, la définition d'au moins une action de communication parmi les 34 actions recensées.

Les travaux des ateliers thématiques se sont déroulés de juin 2009 à février 2010 à un rythme très soutenu.

27 réunions à Bordeaux : nous avons assuré la totalité des participations afin de maintenir la cohérence des thèmes appréhendés par la Fédération SEPANSO et pour lesquels nous étions co-auteurs et acteurs sur le terrain par nos retours d'expérience fidélisés depuis 40 ans. **C'était un défi d'entreprendre un tel engagement, nous l'avons relevé grâce à la réactivité des administrateurs et des militants qui se sont largement mobilisés et impliqués.**

Les réunions départementales ont permis des échanges très nourris **avec 36 participations sur les cinq départements** pour porter le débat sur des sujets sensibles concernant tous les thèmes : souligner les points faibles selon les constats de carence de communication, d'information, voire l'absence de volonté politique affichée et rester co-acteurs pour être force de proposition. Nous rappelons qu'il s'impose de mener **une démarche préventive** le plus en amont possible pour favoriser la réalisation des bonnes pratiques, améliorer la communication et l'information en toute transversalité et initier la transparence en fonction des risques sanitaires et environnementaux.

A noter, parmi les temps forts des réunions départementales, **l'intervention de Georges Cingal, Président de la SEPANSO Landes et Vice-président du BEE (Bureau Européen de l'Environnement), concernant la capture et le stockage de CO₂ à Jurançon, pour rappeler les différents contentieux en cours, le principe de précaution et le respect de la convention d'Aarhus. Dans ce contexte, les services de l'Etat ont sagement tranché pour ne pas retenir cette action du PRSE2 d'Aquitaine.**

Présentation des ateliers, des pilotes et des réunions départementales (RD)

- Air extérieur et santé (DRIRE et AIRAQ) : RD le 20 novembre 2009 à Bayonne (64).
- Information, communication, sensibilisation, éducation (Rectorat et DRDJS) : RD le 25 novembre 2009 à Villeneuve-sur-Lot (47).
- Recherche, expertise et risques émergents (Université de Bordeaux II et DRRT) : RD le 18 novembre 2009 à Bordeaux (33).
- Eau et santé (DRASS) : RD le 17 novembre 2009 à Trélissac (24).
- Transport et santé (DRE) : RD le 25 novembre 2009 à Villeneuve-sur-Lot (47).
- Alimentation et santé (DRAAF et DRCCRF) : RD le 24 novembre 2009 à Mont-de-Marsan (40).



- Expositions professionnelles et formation (DRTEFP) : RD le 17 novembre 2009 à Trélissac (24).
- Expositions sonores (bruit) et santé (DDASS de la Dordogne) : RD le 24 novembre 2009 à Mont-de-Marsan (40).
- Pesticides et santé (DRAAF et DIREN) : RD le 19 novembre 2009 à Serres-Castets (64).
- Habitat, qualité de l'air intérieur et santé (Conseil Général de la Gironde et DDASS de la Gironde) : RD le 13 novembre 2009 à Bordeaux (33).
- Points noirs environnementaux (DRIRE) : RD le 19 novembre 2009 à Serres-Castets (64).

Analyse et perception à l'échelle du territoire

Atout et vulnérabilité : malgré un socle commun, le PNSE2, l'absence de directive nationale pour conceptualiser a minima une méthodologie d'élaboration de ce PRSE2 a nécessité beaucoup de créativité, d'énergie, de tous les co-acteurs (équipe d'animation, pilotes et membres) pour maintenir l'opérationnalité et la cohérence de cette première étape.

Points forts : la transversalité initiée dès l'installation du GRSE, la coordination orchestrée par l'équipe d'animation, la concertation élargie lors des réunions départementales, la création d'un site Internet pour apporter une synergie entre les pilotes et les membres des ateliers. La synthèse des réunions établie par le cabinet conseil missionné par l'équipe d'animation exprime que **"les relais associatifs ont été sensibles à la dynamique "santé environnement" du PRSE2 et à la démarche initiée. Leur adhésion est un support à la mise en œuvre et à la diffusion de l'information."**

Point faibles : la participation des associations a été freinée, voire contrainte dans son opérationnalité et sa logistique, par l'absence d'adéquation de moyens (enveloppe budgétaire dédiée aux coûts générés : frais de déplacements aux réunions et productions).

Actuellement, une stratégie différente de celle définie initialement est mise en place. Les pilotes des ateliers bénéficient d'une assistance à maître d'ouvrage, financée par le Conseil Régional, afin de les accompagner pour définir des indicateurs d'opérationnalité, de faisabilité et de suivi des actions et concourir à leur pertinence.

Plus que jamais, nous restons partie prenante et force de propositions de l'élaboration à la mise en œuvre des actions du PRSE2, maintenir le cap pour être co-auteurs selon nos potentialités (adéquation de moyens logistiques et financiers) et promouvoir la convention d'Aarhus. Le PRSE2 n'a pas vocation à intégrer l'ensemble des mesures prises dans le domaine de la santé environnement, ni à se sub-

MOBILISATION

Contre l'ajout de substances radioactives dans les biens de consommation et les matériaux de construction

Suite à la mobilisation en 2000/2001 - "Pas de radio-activité dans nos casseroles" - les associations avaient obtenu en 2002 deux garanties essentielles pour la protection du public contre les dangers des rayonnements ionisants, lesquelles furent inscrites dans le Code de la santé publique : l'interdiction d'ajouter délibérément des substances radioactives dans les aliments de consommation et les produits de construction (article R. 1333-2) et l'interdiction d'utiliser des matériaux et des déchets provenant d'une activité nucléaire - et qui sont contaminés ou susceptibles de l'être - pour la fabrication de biens de consommation et de produits de construction (article R.13333-2).

MAIS, le 5 mai 2009, le gouvernement a remis en question la protection des citoyens français en instaurant une procédure laxiste de dérogation à ces interdictions. Un arrêté interministériel a été publié à cette date en dépit d'un avis défavorable de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Il n'y a que cinq familles de produits (aliments, cosmétiques, parures, jouets, matériaux en contact avec les aliments et les eaux) qui sont exclues des dérogations.

Le 10 juillet, la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) a adressé un recours pour excès de pouvoir au Conseil d'Etat.

Le 6 novembre, sans attendre le résultat de la procédure contentieuse, la CRIIRAD a adressé une lettre ouverte aux trois ministres "compétents" : Madame Bachelot, Ministre en charge de la santé, Madame Lagarde, Ministre en charge de la consommation, et Monsieur Borloo, Ministre en charge de la construction.

La SEPANSO soutient la CRIIRAD qui appelle les citoyens à se mobiliser et à demander aux autorités le maintien des interdictions et l'abrogation de l'arrêté du 5 mai 2009. Des modèles de lettres sont à la disposition de tous ceux qui souhaitent participer à cette campagne. Le recyclage des matériaux radioactifs doit rester confiné dans les filières nucléaires. Nous ne voulons pas recycler les déchets radioactifs dans nos maisons et dans nos biens d'équipement. Si vous ne voulez pas que le bruit de fond radioactif augmente, faites beaucoup de bruit autour de cette "affaire".

Georges CINGAL,
Secrétaire Général

Site de la CRIIRAD :
www.criirad.org

Bernard FOURNIER,
SEPANSO Gironde

Pharmacologie et aliments

Tirons la sonnette d'alarme !

Animal ou végétal, l'être vivant est une véritable usine chimique, capable d'interagir avec des molécules étrangères : médicaments (paracétamol, aspirine, antibiotiques, antiépileptiques, tranquillisants...), perturbateurs endocriniens, produits phytosanitaires, hormones, rejets industriels spécifiques (chimiques, agro-alimentaires, agricoles...), métaux, cosmétiques, produits ménagers non dégradables (agents surfactants des lessives), nanoparticules...

Cette confrontation quotidienne génère son cortège de dangers. Les substances peuvent atterrir entre les mains de personnes incompetentes, mal informées, sans scrupules, guidées par le profit et/ou la misère, et causer de graves atteintes à l'environnement et la santé.

La dispersion des substances chimiques vient de leur consommation, de rejets et de traitements divers (en cultures et élevages)... Des laboratoires spécialisés, communiquant à l'échelle mondiale, effectuent les surveillances et donnent les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) et Service de Protection de la Consommation (SPCo) à Genève, ou autres équivalents internationaux. La législation impose de mentionner certaines données sur les emballages des produits alimentaires : provenance, additifs, préemption, OGM. Mais de nombreux contaminants dangereux ne sont ni recherchés, ni indiqués aux consommateurs.

PCB, dioxines et furanes

C'est un groupe complexe de plus de 400 molécules toxiques et très stables, qui s'accumulent dans l'environnement, via les chaînes alimentaires. La contamination humaine se fait à 95 % par ingestion de graisses animales (produits carnés, produits laitiers, œufs...). En 2002, des nitrofuranes (pourtant interdits en Europe) sont détectés dans des échantillons de produits alimentaires (crevettes, volailles) provenant surtout d'Asie (Chine), mais aussi d'Europe : un tiers d'entre eux a été détruit. Après une accalmie, le problème resurgit en 2009.

Médicaments

Pour justifier leur emploi, certains pays (notamment d'Asie ou d'Amérique du Sud) invoquent les risques potentiels de maladies dans les élevages intensifs, la perte d'individus, l'apparition de masses musculaires moins volumineuses,

etc... Dans l'eau et l'alimentation des animaux, on incorpore alors des antiparasitaires, des antibiotiques, des promoteurs de croissance, des hormones, des tranquillisants. La quantité de produit attribuée dépend des objectifs à atteindre, et varie selon la région, les espèces, le prix.

L'agriculture mondiale utilise 35 % des antibiotiques anti-inflammatoires synthétisés (sulfamidés, pénicillines, tétracyclines, céphalosporines, macrolides, quinolones, aminoglycosides...). Ainsi, 90 % des veaux ont été traités au moins une fois avant l'abattage par tout ce que l'on peut répertorier en pharmacologie. En 1998, 28 % des échantillons de miels analysés en Suisse présentaient des résidus de sulfamides (sulfathiazol), fixés aux sucres, à des taux 4 fois plus élevés que le minimum requis. De 2002 à 2003, toujours en Suisse, 27 % de 1233 échantillons d'aliments différents contenaient des résidus, dont 8,5 % écartés. Les catégories les plus touchées étaient les miels (12 % éliminés), poissons (15 %) et abats (13 %). Devant ces abus, on ne s'étonne plus de voir s'allonger la liste des bactéries résistantes aux antibiotiques : entérocoques, *campylobacter*, *escherichia coli*, *mycobacterium tuberculosis*, *pseudomonas*, salmonelles, staphylocoque doré.

Promoteurs de croissance

Le constat est le même. Strictement interdit en Europe sur les animaux, l'usage de promoteurs (antibiotiques, β -agonistes, corticoïdes), d'hormones de synthèse (stéroïdes, stilbènes) ou naturelles (testostérone, somatotropines), est hélas autorisé ailleurs. Pourtant, leurs effets désastreux sont connus : problèmes de gestations (humains inclus), inversions de sexe (poissons, autres vertébrés), etc...

Tranquillisants

Toujours dans un souci de facilité ou de profit, des tranquillisants sont administrés (β -bloquants, benzodiazépines, xylazine, carazolol) afin de réduire le stress des animaux,

transportés souvent sur de longues distances, et de “maintenir la viande acceptable à l'arrivée”.

Antiparasitaires

Les antiparasitaires (avermectines, benzimidazoles, anticoccidiens...) sont couramment employés pour combattre les vers et les protozoaires présents dans tous les élevages intensifs, en apiculture et dans les piscicultures.

Pesticides

Plus de 300 (sur 2000) insecticides, fongicides, herbicides (à résidus tout aussi dangereux) sont régulièrement employés et se retrouvent dans une multitude de denrées. La France se place au 3^{ème} rang mondial, avec 100.000 tonnes répandues dans l'environnement chaque année. Parmi 7000 échantillons d'agrumes et d'ananas analysés en 2008, 57 % étaient conformes, mais 8 % étaient détruits. Les proportions dans l'eau sont telles que ces produits “perturbent les milieux aquatiques et que les seuils admissibles pour la production d'eau potable sont dépassés sans traitement spécifique”, souligne l'Institut Français de l'Environnement (IFEN). La Cour des Comptes a récemment souligné le manque de surveillance et de sanctions dissuasives depuis 2004. Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) annonce que les pesticides tuent annuellement 220.000 personnes dans le monde et en rendent malades 3 millions.

Contamination par les emballages alimentaires

En 2009, des alertes ont été lancées contre des dérivés de la benzophénone (photo-initiateurs d'impression UV des encres) présents sur les emballages, lesquels seraient initiateurs de cancers et perturbateurs endocriniens. Même chose avec le polystyrène expansé des barquettes d'emballages qui entre en contact avec les denrées alimentaires. Très récemment, le Bisphénol A (composant des biberons en plastique) est mis en cause.

Autres voies de contaminations

L'être humain consomme des médicaments que l'on retrouve dans les eaux usées puis les boues de stations d'épu-

ration. L'épandage des boues sur les terres agricoles représente une voie de recyclage vers l'alimentation. Les substances chimiques, et leurs métabolites parfois plus toxiques, constituent de gros dangers pour les êtres vivants terrestres et aquatiques qui peuvent les stocker. C'est le cas des métaux (en dépit de quelques améliorations) retrouvés dans les champignons, les végétaux (blé dur, choux, épinards, salades), les mollusques, les crustacés, les vertébrés.

Souvent, les contaminations s'effectuent sur une grande échelle, initiées par des rejets industriels et agricoles. Assimilées par les êtres vivants aquatiques, les molécules peuvent entraîner des pollutions diverses (multiplication d'algues toxiques) ou aboutir dans nos assiettes, sans détection ou mise en garde, emballées ou en conserves.

En général, la toxicité primaire (d'emblée) des contaminants est assez faible. Mais les effets secondaires dans le temps peuvent être graves et cumulatifs. Il en résultera des irritations, allergies, phénomènes de résistance de la part des souches microbiennes, perturbations endocriniennes, cancers, etc... De même, des réactivités aberrantes à origines difficilement déterminables sont générées ou exacerbées par l'instauration d'effets synergiques pas ou très mal appréhendés. Beaucoup d'incompatibilités entre médicaments et aliments sont aujourd'hui décrites : antibiotiques avec graisses animales (effets cancérigènes), charcuterie, produits laitiers, bières, chocolats, poissons, sauces exotiques, agrumes, ou encore hormones et antibiotiques avec tabac, alcool.

La surveillance officielle, même si elle se veut effective et vigilante, s'avère néanmoins perméable par : laisser-aller (influence des lobbies), non respect de la réglementation existante, absence d'une évolution performante de la législation face aux risques émergents. Pourtant, de nombreuses techniques valables existent et permettent de remédier à ces problèmes.

Il faut donc exercer une vigilance stricte en matière de prévention et de surveillance, et exiger de nouvelles règles et de nouvelles normes. Comme il est essentiel de se souvenir que nous devons rester maîtres de nos comportements alimentaires. ■

-
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (France) : www.afssa.fr
 - Agribionet, Médicaments vétérinaires dans l'alimentation animale (Canada).
 - La grande crise de 2010 (2) : comment en est-on arrivé là ? M. Laimé, Les Blogs du Diplo.
 - Les contaminants dans notre assiette, Dr E. Cognard, Département de l'Economie et de la Santé, Services de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (Suisse).
 - Résidus de médicaments et denrées alimentaires, P. Edder et D. Ortoli, Service de Protection de la Consommation, Département de l'Action Sociale de la Santé (Suisse).

Colette GOUANELLE,
SEPANSO Gironde

Livre bleu du Grenelle de la mer

Impression très mitigée

Le Ministère du développement durable a publié, le 28 juillet 2009, les 138 engagements du Grenelle de la mer dans un "Livre bleu".

Au-delà des principes, constats et objectifs affichés en préambule, on note un certain nombre de points positifs tels que : la fragilité des écosystèmes marins, les interactions encore mal connues entre des facteurs multiples, l'interdépendance terre/mer reconnue au plan écologique, l'impératif de déclouisonnement des approches, la volonté de respecter le principe de précaution, la nécessité d'une gouvernance à cinq (Etat, élus, employeurs, syndicats et ONG) pour compléter les structures de l'Etat et des instances administratives. Malheureusement, ces prises de conscience sont contrebalancées en permanence par une volonté d'exploitation et le souci de rentabiliser ce qui est considéré comme un énorme potentiel et une opportunité économique à saisir.

Energies

On note la nécessité de soutenir et planifier le développement durable des énergies marines. Il s'agira bien sûr d'une "gestion intégrée, en concertation avec différents acteurs et dans le respect de l'environnement". En soutien au développement des énergies marines, on prépare un schéma d'implantation d'éoliennes off-shore par façade maritime avec en prime une politique industrielle ambitieuse et de nouvelles infrastructures.

Transports, ports et industrie navale

Il s'agit d'exploiter toutes les potentialités mais en anticipant (bien sûr !) les impacts environnementaux liés aux flux de transports terrestres, aux nouvelles usines de type Seveso, à la consommation du foncier, à la gestion des déchets, la pollution...

Le transport maritime (autoroutes de la mer, tramway côtier, réseau inter-îles...) comme solution au report modal sera soutenu... mais dans le respect de l'environnement !

Pour l'industrie navale, la technologie française sera mise en valeur avec : la conception de bateaux de pêche multifonctionnels, l'organisation d'une filière de proximité pour le démantèlement, la dépollution et le recyclage des navires avec l'ambition de faire évoluer la réglementation internationale vers des normes environnementales et sociales strictes. Mais on sait par ailleurs que l'Amiral Forissier, Chef d'Etat-Major de la Marine et des Armées, ne veut pas laisser mettre en place dans une de nos bases navales (Brest, Cherbourg, Lorient et Toulon) une filière de déconstruction/démolition. Ce n'est donc pas demain que l'on va, en France, démolir des navires bourrés d'amiante comme le Clémenceau.

Ressources minérales

On fera l'inventaire des ressources dans une perspective globale de gestion et toujours en intégrant les aspects environnementaux et socio-économiques avec élaboration d'un guide méthodologique d'évaluation des incidences en partenariat avec les ONG compétentes (lesquelles ?). Il n'empêche qu'il est prévu des extractions minières off-shore en eau profonde, sauf peut-être au niveau des aires marines protégées. L'exploitation des hydrates de gaz (méthane...), toujours à l'ordre du jour, est très inquiétante, même si on nous promet de respecter le principe de précaution !

Biodiversité

A noter la prise de conscience des services rendus par les écosystèmes marins, les menaces que représentent pour eux les activités humaines, et le souci de les protéger. Ainsi, la mise en place d'aires marines protégées (AMP), de zones Natura 2000 en mer, de réserves marines... apparaît comme l'outil de protection des espèces et habitats d'un écosystème remarquable. En même temps, on veut aussi les valoriser ces écosystèmes sous prétexte de sécurité alimentaire, d'image dégradée du métier, et surtout de rentabilité. L'idée d'associer les pêcheurs à la concertation avec la mise en place d'unités d'exploitation et de gestion concertée (UEGC) n'est sans doute pas mauvaise mais les conditions de gestion de la pêche en eau profonde n'ont pas fait l'objet d'un consensus, une réflexion étant en cours compte tenu des enjeux socio-économiques. C'est une lacune énorme.

L'aquaculture intégrée et écologiquement soutenable est plutôt une bonne nouvelle (aliments d'origine végétale...). Les nouvelles installations seraient enfin précédées d'une étude d'impact environnemental.

Pollutions marines

On salue le souci de réduire les pollutions telluriques et toutes celles qui résultent de l'exploitation des ports et des bateaux mais la décision de réduire les rejets en mer avec l'option "zéro rejet" dans les ports risque de rester longtemps un vœu pieux. La volonté pour la France d'être pionnière au plan européen et international est très ambitieuse ! De même que celle d'appliquer le droit communautaire européen aux territoires d'Outre-mer. L'a-

venir dira si c'est vraiment réaliste.

Tourisme

Autre sujet d'inquiétude. La démarche environnementale et notamment paysagère pour les ports de plaisance (avec collecte et gestion des déchets, certification ISO 14000, ports à sec...), de même que la promotion du tourisme social et de découverte du milieu, ne suffisent pas à masquer la volonté d'encourager les pratiques de navigation de plaisance et les sports nautiques, aussi responsables soient-ils.

Comment peut-on rendre les bases nautiques "exemplaires" en limitant seulement *"l'usage des engins récréatifs à forte nuisance sonore et potentiellement dangereux"* et tout en conservant une grande capacité d'accueil touristique sur le littoral ?

Activités agricoles

Elles seront préservées et respectueuses de l'environnement en zones littorales : c'est la reconnaissance des interactions terre/mer avec 80 % des pollutions provenant des terres. Les objectifs sont louables : soutien de l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement dans les zones côtières remarquables et fragiles, développement des marchés spécifiques en circuits courts, réduction de tous les effluents polluants en mer (objectif "zéro rejet" non traité en mer à l'horizon de 2030), lutte contre les macro-déchets et déchets flottants...

Encore faudra-t-il que des mesures soient prises et que les lois soient appliquées.

Aménagement du littoral

Il est question de constituer une *"trame bleu marine"* dans le prolongement de la trame verte et bleue (TVB) et prenant en compte les zones de transition et l'on est heureux d'apprendre que *"la richesse de l'Estuaire de la Gironde, dernier grand estuaire européen, doit absolument être préservée"*. Mais que signifie : *"valoriser la construction de paysages littoraux et marins vivants"* ? On est loin d'une priorité donnée à la préservation de la nature !

Comment va-t-on à la fois veiller au bon état écologique et restaurer les milieux dégradés, conjuguer SDAGE, SCOT, PLU et autres systèmes de protection si l'on ne parvient pas à choisir entre un nécessaire changement de paradigme, basé sur la gestion écosystémique des espaces et des ressources, et la vision rétrograde que toute ressource doit être exploitée (pour le profit de quelques-uns) ?

Les objectifs de sensibilisation, d'éducation et de formation des citoyens font aussi passer les techniques et la connaissance des métiers de la mer avant la connaissance des écosystèmes. L'idée d'intégrer des formations environnementales obligatoires dans les grandes écoles, les formations supérieures publiques et privées n'a pas non plus fait l'objet d'un consensus.

Notons enfin que France Nature Environnement, qui a participé aux tables ron-

APPEL A RENSEIGNEMENTS

OU SONT LES HÊTRES ?

Le hêtre est un grand arbre forestier pouvant atteindre 30 à 40 m de haut et plus d'un mètre de diamètre à la base. Très commun dans les Pyrénées à l'étage montagnard, il est au contraire très rare en plaine dans notre région, notamment dans les Landes de Gascogne, l'Entre-deux-Mers, le Gers... Essence d'ombre demandant une certaine humidité atmosphérique, on en trouve deux petites populations en ripisylve au cœur du massif landais, dans les gorges calcaires du Ciron (Gironde) et de la Douze (Landes), ainsi que quelques rares peuplements disséminés ailleurs dans la région, principalement en Dordogne et dans les collines du sud des Landes ou du Béarn. Ces populations de plaine sont les plus méridionales d'Europe. Elles recèlent très forte valeur patrimoniale au niveau des écosystèmes spécifiques et des ressources.



une
veau
sources gé-

La SEPANSO, qui s'est investie aux côtés de l'INRA dans le sauvetage de la population spécifique des hêtres du Ciron en participant à son étude et à des opérations de replantations à partir de semis issus de graines récoltées sur place, souhaite compléter la connaissance très parcellaire que nous avons de la répartition de cet arbre dans les plaines d'Aquitaine.

Merci à nos lecteurs de nous signaler et de localiser sur une carte les populations ou les sujets isolés en plaine (moins de 600 m d'altitude) dont ils auraient connaissance dans les départements de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et des Pyrénées Atlantiques, en précisant bien s'il s'agit de peuplements supposés naturels ou issus de plantations.

A partir de vos renseignements (indiquer dans la mesure du possible la commune, le lieu-dit ou l'adresse, les coordonnées si connues, les repères pour localisation fine - topographie, exposition, route, points remarquables... - , le nombre de sujets de plus de 20 m, la composition du peuplement, les principales autres espèces d'arbres dans le peuplement, la nature du sol, l'exposition...). Nous ferons prochainement un bilan de vos trouvailles.

PB

A65

Projet exemplaire ?

On peut peut-être le dire, mais pas forcément dans le sens où l'entendent ses promoteurs. En effet, après les destructions d'habitats et d'espèces protégées avant toute dérogation à l'automne 2007, ce qui avait valu en son temps une plainte de la SEPANSO, vite classée par le procureur, l'A65 a défrayé la chronique en août 2008, avec des déversements de boues chargées de chaux dans un ruisseau à écrevisses à Doumy (64) suite à des orages. Son concessionnaire est bientôt convoqué devant le tribunal de Pau le 1^{er} juin prochain pour répondre de différents faits répréhensibles. La SEPANSO sera partie civile.

Mais l'A65 aura connu d'autres vicissitudes avec l'inondation de certains tronçons du chantier suite à des décaissements dans le secteur de Bazas. Au moment où sont écrites ces lignes, d'énormes pompes sont encore en action à Bazas et Lignan-de-Bazas pour essayer de rabattre une nappe d'eau qui pourrait bien être en communication avec la nappe du Miocène, théoriquement protégée par le SAGE Nappes profondes.

Enfin, cerise sur le gâteau, Eiffage, en déclarant dans le Moniteur des Travaux Publics "l'engagement d'Eiffage en faveur de la biodiversité a conduit l'Union Internationale de la Nature (UICN), la plus grande organisation mondiale de l'environnement (près de 11000 experts dans 160 pays), à retenir l'A65 comme projet emblématique pour 2010", a été pris en flagrant-délit de communication mensongère puisque, dans un courrier du 2 mars, l'UICN lui rappelle sèchement : "Cette déclaration est erronée et abusive. L'UICN n'a en aucune manière pris cette position." Et d'ajouter : "Nous vous demandons donc d'apporter les rectificatifs nécessaires et de veiller à une communication rigoureuse".

L'A65 (plus de 120 millions d'euros sur 880 millions) L'engagement d'Eiffage en faveur de la biodiversité a conduit l'Union internationale de la nature (UICN), la plus grande organisation mondiale de l'environnement (près de 11 000 experts dans 160 pays), à retenir l'A65 comme projet emblématique pour 2010, déclarée année internationale de la biodiversité par l'ONU.

Exemplaire désinformation !

PB

Jean-Pierre LACAVE,
Président de la SEPANSO
Lot-et-Garonne

Quelle attitude adopter face à

L'impossible consensus ?

Et si le consensus, par "essence" impossible, devenait réalité, le dialogue se substituant aux oppositions stériles et la prise en compte de l'Autre venant gommer un intégrisme par essence improductif ?

Durant des décennies, parler simplement d'échanges avec la profession de carrier relevait de la trahison comme si nous détenions la seule vérité, comme si le "camp d'en face" n'était pas apte à évoluer, à changer de pratiques, à entreprendre de salutaires mutations.

En Lot-et-Garonne, la SEPANLOG a tenté le pari de la modernisation des approches comme celui de l'évolution des consciences, le pari d'une concertation positive entre défenseurs de l'environnement et carriers. Et ça marche comme en témoigne le récent colloque organisé par l'UNICEM à Bordeaux qui n'a pas manqué de souligner tout à la fois l'originalité de la démarche lot-et-garonnaise comme le souci de l'UNICEM de voir de plus en plus le cadre environnemental pris en compte. Résultat : des conventions signées avec les exploitants les plus importants, que ce soit au niveau des carrières de granulats ou de roches dures. Idées forces des conventions : réalisation de véritables études d'impact en amont, phasage des travaux prenant en compte les éléments environnementaux majeurs, qu'ils soient de type conjoncturel ou structurel (protection de certaines plantes, de colonies d'oiseaux ou de zones de quiétude dont les reposoirs), définition, enfin, du devenir du site avant que l'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture ne soit signé. Ajoutons-y, pour certains sites, un suivi biologique sur cinq années pour déterminer l'évolution de l'Indice de Biodiversité à Long Terme (défini à l'é-

chelle internationale par Biotope) et on aura une petite idée de... l'impact du dialogue avec les carriers en matière de paysage ou de préservation de la biodiversité, comme le prouve le premier cas de reproduction de la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) en Aquitaine, sur un site en activité propriété de l'entreprise Roussille à Layrac près d'Agen.

Ceci posé, il ne faut pas se faire d'illusions, nous aurons, encore et sûrement toujours, des occasions de nous opposer sur certains projets, à l'image de l'initiative douteuse d'un chef d'entreprise ayant déposé un dossier de décharge de pneus sur son site, deux ans avant qu'elle ne soit obligée d'entreprendre des travaux sur la carrière en fin d'exploitation. Etrange coïncidence et dossier pour le moins contestable, le commissaire-enquêteur ayant jugé utile d'émettre un avis défavorable, comme la SEPANLOG ou la municipalité concernée, sans oublier le comité de défense local.

Favoriser la voie du dialogue sans oublier ce qui fait nos différences et nos identités propres, échanger, infléchir, convaincre, évoluer sans "perdre son âme", ne serait-ce point une vision résolument moderniste des rapports entre acteurs environnementaux ? N'y aurait-il pas là matière à rendre le consensus possible ? C'est tout le pari de la SEPANLOG et ce pari-là, il n'est pas... impossible de le gagner. ■

aux ouvertures de carrières ?

Simon CHARBONNEAU,
Administrateur de la
SEPANSO Dordogne

Les motifs d'une opposition

Il faut tout d'abord rappeler que l'ouverture de carrières et de gravières s'est souvent heurtée à l'hostilité des populations locales constituées en associations, aujourd'hui plus que jamais.

Pour surmonter ces oppositions, les carriers ont toujours essayé de séduire les associations de protection de l'environnement en leur proposant quelques alibis écologiques. C'est ainsi qu'ils ont souvent passé des accords avec les ornithologues pour leur proposer des plans d'eau capables de constituer des habitats pour l'avifaune après réaménagement. Diverses techniques sont ainsi utilisées par les exploitants pour désamorcer les oppositions locales, de celles de la communication d'entreprise à la proposition d'avantages financiers en direction des élus.

Malgré les efforts méritoires des exploitants pour rendre écologiquement acceptables leurs projets, il faut rappeler que toute ouverture de carrière, que ce soit en roche massive ou en milieu alluvionnaire, comporte un impact irréversible sur l'environnement, même après réaménagement. En premier lieu, elle comporte toujours une destruction de biotopes, soit par défrichement préalable d'espaces boisés, soit par destruction de terres agricoles, en particulier dans le lit majeur des cours d'eau. A ce titre, elle participe de la consommation nationale annuelle d'espaces naturels (70.000 hectares). Par ailleurs, elle peut porter atteinte à la ressource souterraine en eau en l'exposant aux pollutions. Soulignons également que ce genre de chantier porte toujours atteinte au cadre de vie des habitants les plus proches. La poussière, le bruit et parfois les tirs de

mines constituent des nuisances insupportables pour les voisins qui n'ont jamais demandé que de telles installations soient créées à proximité de leurs habitations.

Enfin et surtout, l'extraction de matériaux participe de la consommation massive de ressources naturelles non renouvelables. C'est ainsi que le territoire de certaines communes a pu être transformé en gruyère et que des rivières ont été raclées jusqu'à épuisement de leur gravier qui servait de frayères pour la faune piscicole. Tout cela au risque d'un épuisement des ressources locales en granulats comme c'est déjà le cas dans certaines régions. D'autant plus qu'il peut y avoir concurrence entre les différents usages du sol comme cela est le cas en Gironde avec la viticulture qui vit sur des terroirs convoités par les extracteurs. Et ces saccages dans quels buts ? Pour alimenter l'industrie du BTP dont on connaît l'impact écologique désastreux avec les chantiers autoroutiers et de LGV (20.000 tonnes le kilomètre !).

Aujourd'hui, la seule alternative écologique à la consommation croissante de granulats est celle du recyclage des bétons de démolition. Mais par-delà cette solution, il faudra aussi accepter de diminuer la consommation globale en réfléchissant à deux fois avant d'ouvrir un nouveau chantier consommateur de granulats. Autrement dit, les entreprises d'extraction doivent envisager leur avenir sur le mode de la décroissance. ■

A650

Autoroute Pau-Oloron,
dite A650, sur l'Axe E07

Depuis un an, la mairie de Pau annonçait la création d'un syndicat de collectivités locales pour améliorer les dessertes ferroviaires et routières. M. Rousset avait promis : pas un sou pour l'A650. Le 4 juin 2008, un communiqué de J.L. Borloo mettait fin à l'A650 pour cause de Grenelle. Mais, le 11 décembre 2009, la vérité éclate : il s'agit d'un syndicat qui a une vocation unique et exclusive, réaliser le projet de l'autoroute Pau-Oloron. On a donc trois députés béarnais, MM. Lassalle, Habib et Mme Lignièrès, qui après avoir voté la loi du Grenelle le 3 août 2009 font voter les crédits pour cette autoroute, qui dans un premier temps reprend le projet DDE de deux fois une SEULE voie. En réalité, c'est le même tracé E07. En plein sommet de Copenhague ! En réponse à notre lettre, J.L. Borloo fait répondre oralement par son directeur, M. Papinutti, que c'est un projet des collectivités locales et qu'il n'y est pour rien. Faux puisqu'il finance la moitié de l'étude. A. Rousset y met le huitième. Devant ce retour en arrière qui ne règle pas la nécessaire sécurisation de la RN134 par Gan et Ogeu, un collectif se crée pour demander la mise à plat de tous les problèmes de transport, ferroviaire compris. C'est le Code Béarn, BP 2, 64290 Lasseube (adhésion : 10 euros). Ce projet, à notre avis, viole trois lois : celle du Grenelle du 3 août 2009, la loi LOTI qui exige comparaison avec le rail et la loi sur les débats publics du 27 février 2002 au motif que le seuil des 300 millions d'euros ne serait pas atteint alors que le projet était chiffré à 450 millions d'euros par la DDE en 2007. A l'époque, la DDE écrivait que la RN134 modernisée coûterait un tiers de moins. Les élus affirment bien à tort qu'ils réaliseront tout : l'A650, la RN134 et le Canfranc. Bref, un projet de 24 km de goudron deux fois plus cher que la remise en service du chemin de fer de Canfranc interrompu un certain 27 mars... 1970. En résumé, pour ne pas gêner leurs électeurs en modernisant la 134, les élus de Pau, Oloron, Mourenx et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques préfèrent massacrer 400 ha dans les coteaux boisés et viticoles de Lasseube. Un recours est en marche.

MR

MAZIÈRE

LE FEDER AU SECOURS DE LA RESERVE NATURELLE

L'Europe demeure une douce abstraction pour nombre de Français mais pas forcément pour tous, en particulier celles et ceux qui bénéficient de cette manne financière habillée sous des sigles barbares (FEADER, FEDER, LEADER) généralement peu explicites.

Devant un désengagement de l'Etat pour le moins préoccupant (moins 30.000 euros sur deux exercices), la Réserve Naturelle de l'étang de la Mazière, bien aidée par la Préfecture de Lot-et-Garonne, s'est donc mise à l'heure européenne en déposant au titre du FEDER deux dossiers relatifs à la biodiversité et au Plan Climat Energie. Coût des investissements entrant dans les quatre opérations composant ces deux objectifs : 271.979 euros financés à 40 % par l'Union européenne, la même participation étant prise en charge par le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Lot-et-Garonne et, à un degré moindre, l'ADEME (3.000 euros seulement).

Au menu de ces investissements, l'achat de matériels performants d'observation à distance, y compris pour les suivis nocturnes, la réalisation de CD et CD-Rom, de films, de malles pédagogiques, de plaquettes et brochures, la remise en état et la restauration écologique de sites achetés par la Réserve Naturelle (plus de 50.000 euros) pour le volet biodiversité, agrandissement (+ 20 %) du module photovoltaïque, recours au chauffage bois, aux véhicules électriques (automobile, scooters, vélos), sans oublier un important volet pédagogique, pour le Plan Climat Energie.

Quant au programme LEADER, 10.000 euros ont été accordés au titre de la préservation du paysage, avec la sauvegarde d'un pigeon-nier du 18^{ème} siècle.

ADM

Chauffage à granulés de bois, propre, durable et moins onéreux.



Banc d'Arguin

Un citoyen testeur honoré

A l'occasion de son départ à la retraite, notre ami et collègue Jean-Jacques Boubert, garde-animateur de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin durant un peu plus de trente ans, a été fait citoyen d'honneur de la ville de La-Teste-de-Buch.



Photo : Alain DAL MOLIN

Monsieur Jean-Jacques Eroles, maire de cette commune du Bassin d'Arcachon qui, outre le Banc d'Arguin, comprend un patrimoine naturel exceptionnel (citons simplement l'Ile aux Oiseaux, la grande Dune du Pilat ou encore la remarquable forêt usagère), a rendu un hommage appuyé au travail accompli par Jean-Jacques Boubert au cours d'une vie professionnelle surtout guidée par la passion pour la nature.

En effet, d'abord bénévole, il fut embauché par la SEPANSO comme garde assermenté du Banc d'Arguin dès 1977, soit cinq ans après la création de la Réserve Naturelle, avec pour mission initiale la protection de la colonie de Sternes caugeks. Bien vite cependant, sa curiosité et son intérêt pour la mer l'ont poussé beaucoup plus loin, jusqu'à devenir par exemple le correspondant du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins de La Rochelle.

Monsieur le maire a terminé en mentionnant les liens forts que Jean-Jacques a su tisser durant toutes ces années avec de nombreux amoureux du

Bassin d'Arcachon comme lui. En témoignaient tous ceux qui étaient venus lui exprimer leur amitié au cours de cette réception qui en a ému plus d'un... ■

Bénévolat d'été

La SEPANSO recherche des guides bénévoles pour assurer l'accueil et l'information du public sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

- ◆ **Période** : 15 jours entre le 17 juin et le 13 septembre 2010 (mentionner vos disponibilités).
- ◆ **Profil** : Sens du contact, esprit d'équipe, goût pour la nature.
- ◆ **Conditions** : Il s'agit de bénévolat, la nourriture et le logement sont pris en charge par la structure. Age minimum : 18 ans.
- ◆ **Informations complémentaires** : www.sepanso.org

Adresser, avant le 15 avril 2010, une lettre de motivation et un CV à :

Dimitri Delorme
RNN du Banc d'Arguin
Chemin du Petit Bordes
33260 La Teste de Buch
Tél. 05.56.66.45.87

ou par email :
rnarguin@wanadoo.fr



Après avoir lu ce livre

Vous ne mangerez plus de viande comme avant...

Cet ouvrage raconte en détail l'histoire de la "bidoche" ou comment l'animal a disparu pour devenir une marchandise.

Comment les techniciens ont inventé de nouvelles méthodes afin de fabriquer à une échelle "mondiale", à partir d'êtres vivants, une viande sans goût et peut-être néfaste pour notre santé ? Les poussins sont triés et jetés à la poubelle, les vaches nourries "scientifiquement", les veaux sevrés au bout de deux jours, les cochons sans queue ni dents, les poules sans becs...

99,5 % de la viande consommée en France provient de systèmes industriels.

En France, la recherche adossée à l'INRA fait ingurgiter à poules, lapins, vaches, veaux, cochons, vitamines, antibiotiques, hormones "naturelles" afin que la production augmente et que les animaux grossissent plus vite.

Fabrice Nicolino montre le rôle des multinationales et de leurs ramifications : ainsi Adisseo est lié au groupe chinois Bluestar (celui du lait à la mélamine). Adisseo fabrique des vitamines et de la méthionine pour nourrir les poulets. L'hydrex Cargill (conseils aux éleveurs entre autres) importe en France 85 % du soja transgénique (du Brésil) pour nourrir le bétail "français". Vive la déforestation en Amazonie !

Un Français mange 92 kg de viande, 250 oeufs et une centaine de produits laitiers par an, ce qui nécessite une surface cultivée en soja de 458 m² par habitant !

Et les pollutions ? Ces usines à viande rejettent pesticides, antibiotiques et médicaments vétérinaires, contribuant ainsi au "bon état" de notre environnement (voir la Bretagne qui étouffe sous les lisiers...) ! Fabrice Nicolino cite un rapport de la FAO, passé presque inaperçu dans notre pays d'agriculture intensive, à savoir que l'élevage "industriel" émet davantage de gaz à effet de serre que **tous** les transports planétaires !

Ces élevages concentrationnaires favorisent les maladies, virus et bactéries se moquant de la barrière entre les espèces : vache folle et maladie de Creutzfeld-Jacob, grippe aviaire, grippe porcine baptisée grippe A (H1N1) pour ne pas effrayer la population. Sachez que le géant américain Smithfield Food, avec ses élevages industriels de porcs au Mexique (origine de la grippe porcine), est le patron du groupe Aoste, propriétaire de Cochonou et Justin Bridou, bonne charcuterie de chez nous ! Les industriels, devant l'augmentation de la consommation de viande, envisagent le "clonage" comme solution d'avenir, présentant ainsi moins de "risques alimentaires" : de la "bonne" viande sans animal.

Lisez cette enquête "haletante" et très documentée, vous ne mangerez plus de viande comme avant...

En France, chaque année, plus d'un milliard d'animaux sont tués, sans compter la destruction bien avancée de la planète. ■

Françoise Couloudou



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS 2010

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 31 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 16 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections locales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Béarn
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO BÉARN**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Les matières plastiques, une malédiction

Le plastique, matière magique, permet de fabriquer une quantité d'objets, de formes et de couleurs variées. Si, au 19^{ème} siècle, les matières plastiques étaient fabriquées à partir de composants naturels (cellulose de végétaux et caséine du lait), à partir de 1930, le pétrole est devenu la principale matière première. Depuis 1980, c'est une montée en puissance de leur fabrication. Elles sont partout autour de nous, sur nous, dans l'air, dans l'eau, témoins incontournables de notre société de consommation puisque "jetables" après usage ! Que deviennent-elles une fois dans nos poubelles ? Non dégradables par les micro-organismes, imputrescibles, dans les décharges elles s'envolent à la moindre brise, incinérées elles dégagent des produits toxiques pour notre environnement et notre santé. Ces déchets se retrouvent dans la mer, s'accumulant dans les océans.

Connaissez-vous le "7^{ème} continent", grand comme les trois quarts de l'Europe ? Immense plaque de déchets du Pacifique Nord, continuellement enrichie en fonction des changements dans les courants marins, amenant des débris flottants, par exemple, en 1990, 80.000 chaussures et bottes de la marque Nike "perdus" par un cargo !

http://fr.wikipedia.org/wiki/Plaque_de_d%C3%A9chets_du_Pacifique_nord

La masse de particules plastiques y est 6 fois supérieure à celle de zooplancton et, le soir et la nuit, les animaux marins remontent se "nourrir". Ces plastiques, en minuscules particules impossibles à digérer et difficiles à éliminer, s'accumulent dans les estomacs des poissons, méduses et oiseaux marins : ces "granulés" contiennent des produits extrêmement toxiques (PCB, phtalates, métaux lourds) dont les effets en cascade peuvent s'étendre, via la chaîne alimentaire, et toucher l'homme. L'océanographe Charles Moore étudie cette plaque de déchets depuis plus de 10 ans. En 2009, il donne une conférence sur les "mers de plastiques" dont la vidéo est ici :



www.ted.com/talks/lang/fre_fr/capt_charles_moore_on_the_seas_of_plastic.html

Plus près de nous, une étude de l'IFREMER estime à 50 millions de tonnes la quantité de plastiques dans le Golfe de Gascogne et à 540 millions de tonnes dans les fonds marins européens. Et ces débris peuvent s'accumuler jusqu'à 2000 mètres de profondeur ! 267 espèces marines sont menacées par les déchets présents dans les océans et les mers, dont 80 % sont d'origine terrestre et 20 % d'origine marine : déchets abandonnés par les touristes sur les plages ou les côtes, déchets de bateaux et de pêche, rejets d'eaux usées. Les plages landaises, lors des opérations de nettoyage, éliminent chaque année 16.600 m² de déchets.

La mer n'est pas une poubelle et nous devons changer de comportement si nous ne voulons pas être étouffés par nos déchets plastiques. Avec Surfrider Foundation Europe, signez la pétition "Pas de ça sur nos plages" :

www.pasdecasurnosplages.com/fr/signer-la-petition.html

Avec humour, "Les animaux sauvent la planète" en faisant leurs courses sans sacs plastiques... car quand une méduse tombe amoureuse d'un sac plastique, cela se termine en drame ! Chacune de ces petites vidéos mérite un coup d'oeil.

www.animalssavetheplanet.com

Françoise Couloudou

AIDEZ-NOUS

à faire la promotion de

SUD-OUEST

nature

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue**

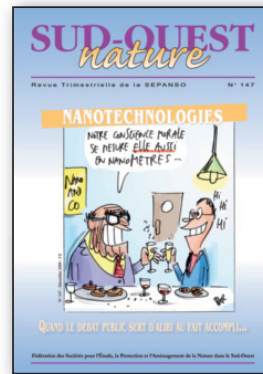
**des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org



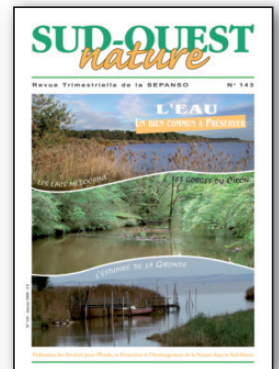
N° 147 - Nanotechnologies



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



N° 143 - Eau



N° 142 - Bassin Arcachon

N° 141 - Capture CO₂

N° 140 - Agriculture



N° 139 - OGM...



N° 138 - Energie



N° 137 - Natura 2000



Dépôt légal : 2ème trimestre 2010

Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle
Mise en page : K. Eysner

Demandez le programme !

La Fédération SEPANSO gère en Gironde trois Réserves Naturelles Nationales pour le compte de l'Etat. Cette mission de service public consiste à assurer la police de la nature, la conservation des habitats et des espèces ainsi que l'information et la sensibilisation du public. Nous sommes heureux de vous convier à partager un moment en notre compagnie pour vous faire découvrir ce patrimoine naturel.



Balades nature en Gironde

2010

Ces animations sont ouvertes à tous, du naturaliste en herbe au simple amoureux de la nature. Elles ne nécessitent aucun effort physique important et se veulent avant tout conviviales et distrayantes.



Nombre de places limitées :
INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Fédération SEPANSO
1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
www.sepanso.org

RÉSERVES NATURELLES



Visites guidées

● Visite guidée RN Cousseau

Découverte généraliste de la Réserve Naturelle : reconnaissance des espèces animales et végétales, lecture de paysage, explication des travaux de gestion visant à préserver les habitats et les espèces. Au fil des saisons, vos questionnaires guideront la visite !

9 h à 12 h 30 - Gratuit
Inscription OT Lacanau : 05.56.03.21.01
Inscription OT Carcassonne : 05.56.03.34.94

● Visite guidée RN Cousseau à vélo

Partant à vélo de la Maison du Pont du Canal à Lacanau, nous vous accompagnons jusqu'à l'entrée de la Réserve Naturelle, puis nous poursuivons la balade commentée sur le sentier pédestre. Escalade naturaliste, petits ateliers poétiques et pique-nique convivial en bord d'étang sont au programme de la journée.

10 h à 16 h - 4 € / Gratuit - 12 ans
Fiches de consignation remises aux inscrits
Inscription OT Lacanau : 05.56.03.21.01

● Visite guidée RN Arguin

Chaque printemps, le Banc d'Arguin s'anime du spectacle de milliers d'oiseaux. Venez leur rendre visite.
10 h à 13 h - Prévoir le pique-nique
20 € / 15 € (demandeurs d'emploi, étudiants, -12 ans)
Chèque d'inscription à envoyer à RN du Banc d'Arguin, chemin Petit Bordes, 33200 Le Teul-de-Buch 05.56.66.45.87

● Visite guidée RN Bruges

Au fil des saisons, venez découvrir en notre compagnie la faune et la flore de la Réserve Naturelle, son histoire, les actions entreprises pour sauvegarder les milieux et les espèces.
9 h à 12 h - Gratuit
Inscription RN Bruges : 05.56.57.09.89

● Voir visites thématiques

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	J 1
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	J 2	V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	M 2
D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3	S 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	S 4	D 4	L 4	J 4	S 4	J 4	D 4	M 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5	L 5	M 5
M 6	S 6	S 6	J 6	D 6	J 6	D 6	M 6	L 6	M 6	D 6	J 6	S 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	J 7	S 7	M 7	V 7	D 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	L 8	D 8	V 8	L 8	M 8	J 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	J 9	S 9	M 9	L 9	D 9	M 9	V 9	S 9
D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	S 10	J 10	D 10	M 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	S 11	L 11	M 11	L 11	M 11	S 11	J 11	D 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12
M 13	S 13	S 13	J 13	D 13	J 13	D 13	M 13	L 13	M 13	D 13	J 13	S 13
J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	J 14	S 14	M 14	V 14	D 14
V 15	L 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	L 15	D 15	V 15	L 15	M 15	J 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	J 16	S 16	M 16	L 16	M 16	D 16	J 16	S 16
D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	S 17	J 17	D 17	M 17
L 18	V 18	V 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	D 18	V 18	L 18	M 18	J 18
M 19	S 19	S 19	J 19	D 19	J 19	D 19	M 19	L 19	M 19	D 19	J 19	S 19
M 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	J 20	S 20	M 20	V 20	D 20
J 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	L 21	D 21	V 21	L 21	M 21	J 21
V 22	M 22	M 22	V 22	D 22	J 22	S 22	M 22	L 22	M 22	D 22	J 22	V 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23	M 23	V 23	S 23	J 23	D 23	M 23
D 24	J 24	J 24	D 24	M 24	S 24	D 24	L 24	J 24	S 24	M 24	V 24	S 24
L 25	V 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	S 25	L 25	M 25
M 26	S 26	S 26	J 26	D 26	J 26	D 26	M 26	L 26	M 26	D 26	J 26	S 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	J 27	S 27	M 27	V 27	D 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	L 28	D 28	V 28	L 28	M 28	J 28
M 29	S 29	S 29	J 29	D 29	J 29	D 29	M 29	L 29	M 29	D 29	J 29	S 29
S 30	M 30	M 30	V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	V 30	S 30	J 30	D 30	M 30
D 31												

Egalement disponible sur www.sepanso.org